

## **Postulat : « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine »**

Les bienfaits des espaces verts (arbres, jardins communautaires, forêts urbaines, parcs, etc.) en milieu urbain sont aujourd'hui largement documentés, que ce soit par la communauté scientifique ou les institutions étatiques de divers pays. Ceux-ci permettent à la fois « de s'adapter au changement climatique et à ses impacts, notamment la diminution des îlots de chaleur,<sup>1</sup> mais permettent également de réduire les problèmes de santé, comme la dépression ou autres maladies chroniques, et à diminuer certains problèmes de société, à l'instar de l'isolation sociale.<sup>2</sup> Le rapport du projet ACCLIMATASION dans le chef-lieu du Valais qualifie d'ailleurs ceux-ci de « solutions locales » face aux défis climatiques.<sup>3</sup> Ainsi, la végétalisation urbaine prend une fonction véritablement de « régulation climatique » de premier ordre,<sup>4</sup> dont l'importance est toute particulière en Suisse, pays qui a globalement connu une augmentation de près de 2°C depuis 1864, selon un rapport de la Confédération.<sup>5</sup>

La commune de Nyon est déjà très engagée et promeut notamment la biodiversité à travers ses plantations indigènes et les actions des services Espaces Verts et Forêts et Travaux, Environnement et Mobilité. Cependant, un point reste crucial dans toute planification d'une végétalisation au profit de la biodiversité et du bien-être dans les milieux urbains : la diversité. En effet, le problème d'une plantation intensive d'une même espèce – par exemple d'arbres à croissance rapide pour accélérer la captation du CO<sub>2</sub> – va souvent à l'encontre de la biodiversité ; il s'agit dès lors de penser une planification qui prenne en compte le respect de la biodiversité, tant végétale qu'animale à l'amont de toutes les démarches de planification ainsi que la vision paysagère des sites.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de demander à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'instaurer une *base légale permettant de traiter de la « couverture végétale » pour la Ville de Nyon dans le respect de la biodiversité* : il s'agirait dès lors d'établir un *plan directeur d'arborisation et de création d'espaces verts en tout genre* (parcs, pré-fleuris, « forêts

---

<sup>1</sup> Notons que l'un des axes d'actions de la stratégie du développement durable 2016-2021 (rapport municipal n°47/2017) pour « anticiper[r] les impacts liés aux changements climatiques » est d'« augmenter les zones végétalisées et perméables en ville », p. 6.

<sup>2</sup> BEAUDOIN, Mélanie, LEVASSEUR, Marie-Eve, *Verdir les villes pour la santé de la population*, Gouvernement du Québec, mars 2017, en ligne : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf) (lien consulté le 27 août 2017), p. 1. Notons que ces éléments sont corroborés par la *Stratégie municipale pour le patrimoine arboré et forestier lausannois* de la Municipalité Lausannoise (pp. 2-3).

<sup>3</sup> Ville de Sion, *Aménagement des villes et adaptation au changement climatique. Sélection d'expériences et de bonnes pratiques de la Ville de Sion*, mai 2017, p. 8.

<sup>4</sup> LAÏLLE, Pauline, et alii, *Les bienfaits du végétal en ville. Synthèse des travaux scientifiques et méthode d'analyse*, Plante & Cité / Val'hor, 1<sup>er</sup> juillet 2013, p. 21.

<sup>5</sup> *Impulsions pour une adaptation de la Suisse aux changements climatiques. Conclusion de 31 projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques*, Berne : Office Fédéral de l'Environnement, 2017, p.10.

comestibles », etc.) pour l'intégralité de la Ville, en y intégrant des recommandations fortes pour les privés, qui dépassent la simple présentation des "fiches de recommandations"

Nous demandons un renvoi en commission.

31 octobre 2019

Au nom du Parti socialiste et des Vert·e·s,

Léon de Perrot & Yves Leuzinger